

## Objet, transitivité et syntaxe casuelle en latin

*Cette fiche s'adresse en priorité aux étudiants de lettres classiques ou de grammaire et aux étudiants de lettres modernes avancés.*

Les cas sont des signes linguistiques dont le signifiant est exprimé par la flexion nominale conjointement à celui de deux autres catégories, le nombre et, dans l'adjectif, le genre<sup>1</sup>. Si le cas est défini par son **signifiant**, c'est la détermination de son **signifié** qui pose problème. Deux illusions sont à éviter : la première consiste à croire que le cas, étant un signe, ne doit avoir qu'un seul signifié ; la seconde est de considérer que, le cas n'ayant qu'une seule valeur, ses valeurs particulières ne seraient que des variantes combinatoires de la valeur fondamentale<sup>2</sup>. La notion de « sens fondamental » des cas est une illusion qui repose sur deux postulats implicites : la correspondance univoque entre le signifiant et le signifié, et la simplicité du signifié. Comme le souligne Jean Haudry, « en fait, c'est par impuissance à structurer les significations qu'on cherche à les réduire »<sup>3</sup>. Pour déterminer ces signifiés, on étudiera surtout les emplois autonomes du cas (ainsi *ab* + ablatif ne constitue qu'une seule unité, appelé « morphème discontinu », dont le signifié dépend de celui de la préposition ; l'existence d'une affinité entre tel cas et telle préposition est en revanche pertinente pour la détermination des signifiées d'un cas). La **nature** d'un signifié casuel n'est pas un **concept**, mais une **relation** (pareillement, en français, les relations exprimées par la préposition **à** dans moulin à vent et pompe à essence sont différentes : il s'agit de les décrire l'une et l'autre et de les hiérarchiser).

### Plan de la fiche

#### I. Terminologie et observations de portée générale

- A. Opposition actants / circonstants
- B. Emplois régis / emplois libres
- C. Emplois conditionnés / emplois inconditionnés
- D. Dispositions tripartites d'une description syntaxique des relations casuelles
- E. Remarques diverses
  - a) Syncrétisme
  - b) La notion de « sujet »
  - c) Distinction entre appartenance et possession

#### II. Qu'est-ce qu'un objet ?

- A. Les différentes formes de transitivité
- B. Comment définir un verbe transitif ?
- C. Les différents types d'objets
  - a) Objet effectué / objet affecté
  - b) Objet interne

#### III. Vers la transitivité : la transitivation

- A. Typologie des formes de transitivation
- B. Les voies de la transitivation
- C. La transitivation : de la description à la définition

#### IV. Pourquoi l'accusatif est-il devenu le cas de l'objet par excellence ?

- A. De l'accusatif concret (but, extension) à l'accusatif abstrait (objet grammatical) ?
- B. La « théorie des deux modèles » (J. Haudry)
- C. La réinterprétation syntaxique de l'accusatif : ses modalités et ses causes

### Conclusion générale

### Éléments bibliographiques

<sup>1</sup> Définition inspirée de Jean Haudry, 1977, p. 9

<sup>2</sup> Haudry 1977, p. 11.

<sup>3</sup> Haudry 1977, p. 11. Autre opinion chez G. Serbat 1996, p. 14.

## I. Terminologie et observations de portée générale

---

### A. Opposition actants / circonstants

On désigne sous le terme de valence l'aptitude de certaines catégories grammaticales, telles que le verbe, l'adjectif ou le nom, à imposer à leur entourage des configurations syntaxiques bien déterminées. On appelle actant tout constituant participant syntaxiquement au procès que ce verbe dénote<sup>4</sup>. Ainsi le verbe « donner » est trivalent, parce qu'il requiert trois actants : un sujet et deux compléments. Le sujet est le prime actant, les compléments sont le second actant et le tiers actant. Les « schèmes valenciels » s'appliquent également aux adjectifs. On distinguera<sup>5</sup> :

- (1) les adjectifs inaptes à la complémentation (exemple français : « ovale »),
- (2) les adjectifs susceptibles d'être suivis d'un complément facultatif (« fier » ou « fier de son succès »),
- (3) les adjectifs appelant un complément obligatoire (« enclin à la nonchalance »).

Les circonstants sont hors de la portée de la valence.

Les actants sont (par définition) des constituants syntaxiques, et non des catégories sémantiques. Il se trouve que, de fait, un actant donné représente *souvent* une catégorie sémantique donnée, mais la correspondance n'est pas *universelle*. Ainsi le premier actant, dont la fonction syntaxique est celle de sujet, peut correspondre aux catégories sémantiques suivantes (par exemple) :

- (1) celle d'agent, d'acteur (être animé instigateur et/ou contrôleur du procès)
- (2) celle de siège du procès (entité où se manifeste un état physique ou psychique) : « Paul tremble, il est content ». En particulier, on appelle expérimenteur<sup>6</sup> le siège animé d'un processus psychologique) : « Paul admire le paysage ».

Toutefois une de ces catégories sémantiques peut être exprimée par une autre fonction syntaxique (actant ou circonstant) :

- (1) « X (agent) tue Y » en regard de « Y est tué par X (agent) » : on parle de « complément d'agent ».
- (2) Les phrases « j'aime ce tableau » et « ce tableau me plaît » ont en gros le même sens car les verbes « aimer » et « plaire » ne se distinguent que par la permutation de leurs actants. Les fonctions sémantiques d'« expérimenteur » et d'« élément apprécié » du même processus psychologique sont donc représentées par des fonctions syntaxiques distinctes dans les deux cas.
- (3) « X (bénéficiaire) a reçu Y de Z (agent) » en regard de « Z (agent) a donné Y à X (bénéficiaire) » : ici « bénéficiaire » et « agent » sont des catégories sémantiques, tantôt exprimées par le premier, tantôt par le tiers actants.

« Chaque verbe opère sa propre « subjectivation » actancielle en couplant la fonction sujet avec un rôle sémantique spécifique »<sup>7</sup>.

#### a) Verbes « avalents ».

Ces verbes n'admettent aucun actant.

**Exemples** : *Pluit* « il pleut », *calet* « il fait chaud », *ninguit* « il neige ».

L'existence de ce groupe réfute l'opinion largement admise que le nominatif est le terme « non marqué », le terme « zéro » ou « neutre » du système casuel<sup>8</sup>. Le prime actant n'est pas présent avec ces verbes impersonnels intransitifs<sup>9</sup>.

---

<sup>4</sup> Riegel, Pellat et Rioul 1994, p. 123.

<sup>5</sup> Riegel, Pellat et Rioul 1994, p. 124.

<sup>6</sup> Riegel, Pellat et Rioul 1994, p. 124.

<sup>7</sup> Riegel, Pellat et Rioul 1994, p. 130.

<sup>8</sup> Dressler 1970, p. 29.

<sup>9</sup> Voir, *a contrario*, Serbat 1996, p. 22-23.

## b) Verbes monovalents.

**Paradoxe.** Parfois les verbes monovalents ont un complément à l'accusatif<sup>10</sup>.

Le tour *militiam militat* présente ainsi un accusatif de figure étymologique avec un verbe intransitif.

Comme l'observe Jean Haudry (1977, p. 153), un verbe uniquement intransitif A peut être substitué à un verbe synonyme (ou quasi synonyme) B qui connaît deux types d'emplois, transitif et intransitif. Le verbe intransitif A développe alors occasionnellement des emplois transitifs sur le modèle du verbe B. Le verbe A *ardeo* « je brûle » est le synonyme expressif du verbe *amo* B qui peut être intransitif « je suis amoureux » ; mais *ardeo* est parfois employé transitivement comme *amo* : *formosum pastor Corydon ardebat Alexim* « le pâtre Corydon brûlait d'amour pour le bel Alexis » (Virgile, *Bucoliques*, 2, 1).

## c) Verbes bivalents.

### Nominatif (prime actant) + Accusatif (deuxième actant)

*Delectare* : « charmer, plaire à »

*Me Apollo delectat* : « Apollon m'attire »

Passif : *delectari aliqua re* : aimer quelque chose

### Nominatif (prime actant) + Datif (deuxième actant)

*Alicui nocere* : « nuire »

*Alicui fauere* : « être favorable à quelqu'un »

*Alicui obesse, obstare* : « faire obstacle, porter préjudice à quelqu'un »

*Alicui insidiari* : « tendre un piège à quelqu'un »

*Alicui auxiliari, opitulari, prodesse* : « aider quelqu'un »

*Alicui irasci, saeuire, suscensere* : « s'irriter contre »

### **Se construisent avec le datif les verbes suivants :**

*Adsideo* : « être placé auprès de »

*Alicui mederi (medeor)* : « soigner, remédier à »

*Alicui cedere* : « se retirer devant quelqu'un ; ne pas résister à »

*Obtrectare* : « dénigrer, rabaisser »

*Adsentiri / adsentari* : « approuver, donner son assentiment à »

*Parcere* : « retenir, épargner »

*Seruire* : « être esclave de »

*Moderari* : « maîtriser »

*Supplicare alicui (pro aliquo), alicui (aliqua re)* : « prier, supplier » (Plaute, Cicéron) ; « adresser des prières aux dieux »

*Ignoscere* : « pardonner »

*Temperare* : « épargner quelqu'un ; maîtriser »

*Obtemperare alicui* : « obéir à quelqu'un »

*Nubere alicui* : « épouser quelqu'un », en parlant d'une femme

*Alicui auscultare* : « prêter l'oreille à quelqu'un ; obéir à quelqu'un »

*Alicui altercari* : « lutter avec » (Horace)

*Morigerari* : « être complaisant pour, essayer de plaire »

*Adsidens aegro collegae* : « au chevet de son collègue malade »

*Adsidens implumibus pullis avis* : « l'oiseau qui veille sur ses petits sans plumes » (Horace *Epod.* 1, 5, 14)

*Temperare alicui in aliqua re* : « ménager quelqu'un en quelque chose »

*Victoriae temperare* : « être modéré dans la victoire »

*Irae temperare* : « maîtriser sa colère »

*Linguae tempera* : « tiens ta langue » (Plaute)

*Moderari linguae* : « retenir sa langue, se taire »

*Moderari et animo et orationi* : « réfréner à la fois ses sentiments et ses paroles »

De même : *Moderor irae*, etc.

*Morigerari uoluptati aurium* : « faire le plaisir de l'oreille »

*Per hostias diis* (datif) *supplicare* : « offrir un sacrifice aux dieux »

<sup>10</sup> Dressler 1970, p. 30.

*Harum trium sententiarum nulli prorsus adsentior* : « de ces trois opinions je n'approuve absolument aucune »

*Vultu alicui adsentiri* : « approuver quelqu'un du regard »

*Ne me tibi adsentari putes* : « pour que tu ne croies pas que je te flatte »

*Fortunae cedere* : « céder à la fortune »

*Uxori nubere nolo meae* : « je ne veux pas être la femme de ma femme » (Martial)

*Mihi auscultat* : « écoute-moi ; obéis-moi » (Cicéron)

*Parcere ualetudini* : « préserver la santé »

*Non parceretur labori* : « on n'épargnera pas sa peine »

*Illi auxilio pepercit* : « je n'ai pas voulu de son secours » (ici *parcere* : « s'abstenir de »)

*Obtrectare laudibus alicuius* : « ravalier la gloire de quelqu'un »

*Mederi alicui* : « soigner quelqu'un »

*Mederi morbo* : « guérir une maladie »

*Mederi rei publicae afflictatae* : « guérir les blessures de la République »

*Mederi inopiae rei frumentariae* : « remédier au manque de blé »

Passif impersonnel avec *supplicare* : *Metello ture, quasi deo, supplicabatur* « on offrait de l'encens à Metellus comme à un dieu ».

*Consulo alicui, alicui rei* : « veiller à, veiller aux intérêts de, s'occuper de, songer à »

*Parti ciuium consulere* : « s'occuper d'une partie seulement des concitoyens »

*Alicuius commodis consulere* : « veiller aux intérêts de quelqu'un »

*Timori magis quam religioni consulere* : « obéir à la crainte plutôt qu'au respect de son serment militaire »

*Consulite uobis, prospicite patriae* : « veillez à vos intérêts, pensez à ceux de la patrie »

*Dignitati alicuius consulere* : « s'intéresser à l'honneur de quelqu'un »

*Audire* + datif que dans *dicto audiens* (Plaute, Cicéron)

*Plaudere* : « applaudir à »

*Dominari alicui* (d'après *imperare alicui*)

*Ausculat mihi* : « écoute-moi, crois moi » (Plaute)

**Distinguer l'actant au datif du circonstant au datif** (comme le datif d'intérêt ou de détriment) :

*Tibi aras* : c'est pour toi que tu laboures (Plaute, Mer. 71)

Nominatif (prime actant) + Génitif (deuxième actant)

*Misereor tui*

Nominatif (prime actant) + Ablatif (deuxième actant)

*Careo aliqua re*

Nominatif (prime actant) + Groupe prépositionnel (deuxième actant)

*Facio cum aliquo*

*Pugnare cum aliquo, pugnare alicui*

*Altercari cum aliquo* : « prendre quelqu'un à partie »

Nominatif (prime actant) + Tournure directionnelle (deuxième actant)

*Pervenio domum*

Nominatif (prime actant) + Adverbe (deuxième actant)

*Bene facis*

Accusatif (prime actant) + Génitif (deuxième actant)

Un groupe de verbes « affectifs » (*uerba affectuum*), impersonnels, se construisent, selon G. Serbat, avec l'objet<sup>11</sup> de la personne à l'accusatif (toutefois aucune des manipulations qui permettent d'assurer la qualité d'objet, notamment la transformation passive, n'est praticable<sup>12</sup>).

<sup>11</sup> Serbat 1996, p. 17, p. 239, p. 407.

<sup>12</sup> Serbat 1996, p. 172.

*Me pudet* + Génitif de la cause de la honte: « j'ai honte de »  
*Me miseret* : « j'éprouve de la compassion »  
*Me paenitet* : « j'éprouve des regrets ; je ressens le manque de »  
*Me taedet* : « j'éprouve du dégoût »  
*Me piget* : « je suis mécontent »

Plusieurs de ces verbes ont un *inflectum* de forme déponente :

*Me miseritum est*  
*Me puditum est*  
*Taesum est*  
*Pertaesum est*

Seul *paenitet* a un paradigme entièrement actif : *paenituit*.

G. Serbat parle de « génitif de cause ».

Pourquoi ne pas considérer que ce que G. Serbat nomme « l'objet » est en fait un prime actant ?

Comparer les tours allemands (désuets) du type : *ich schäme mich seines Verhaltens ; Herr, erbarme dich meiner* (génitif de *ich*), *ich freue mich dessen*.

De même: *ich erinnere mich meiner* (= *an meine*) *Jugend*.

#### d) Verbes trivalents

Nominatif (prime actant) + Accusatif (second actant) + Accusatif (tiers actant)

*Facio aliquem dictatorem ; marcum consulem creare* (ici, attribut de l'objet) : le second accusatif n'est imputable qu'à l'accord grammatical.

**Double accusatif** : présence de deux groupes nominaux ni coordonnés, ni juxtaposés [G. Serbat<sup>13</sup> inclut les équivalents de groupes nominaux dépourvus de marque casuelle, comme l'infinitif ou les subordonnées complétives]. Les deux accusatifs sont indépendants, et échappent donc à la congruence casuelle (aucun lien prédicatif ne met les deux termes en relation). Le problème de cette définition est qu'elle est trop large, et conduit à inclure des tours comme *Romam legatos mittere* « envoyer des émissaires à Rome » ou *multos dies inediam tulit* « il supporta de ne pas manger plusieurs jours ». La théorie actancielle permet d'exclure ce dernier cas, le complément de temps étant un circonstant. On peut donc définir le double accusatif comme la présence simultanée de deux actants à l'accusatif non unis par un lien prédicatif.

*Docere* : employé ou bien de manière absolue, ou bien avec l'accusatif de la personne informée (*pueros docere conantur* : « ils s'efforcent d'instruire les enfants »), ou bien avec l'accusatif de la chose transmise (*hoc paucis docebo* : « je vais le montrer brièvement »), ou bien avec un double accusatif (*ut ea quae scimus, alios docere possimus* : « pour pouvoir enseigner à d'autres ce que nous savons »)<sup>14</sup>.

Le passif théorique est : *docentur pueri grammaticam* (en fait, on dit : *pueri grammaticam discunt*)<sup>15</sup>.

Nominatif (prime actant) + Accusatif (second actant) + Datif (tiers actant)

*Do panem pauperi*  
*Praeficio aliquem legioni*

Verbes exprimant le rapprochement :

*Iungere alicui*<sup>16</sup>.  
*Copulare*<sup>17</sup> : « unir »

Verbes de comparaison et de préférence :

*Alicui aliquem comparare, conferre*

<sup>13</sup> Serbat 1996, p. 189.

<sup>14</sup> Serbat 1996, p. 197.

<sup>15</sup> Sausy, p. 213 (§277).

<sup>16</sup> Serbat 1996, p. 456.

<sup>17</sup> Serbat 1996, p. 459.

Nominatif (prime actant) + Accusatif (second actant) + Génitif (tiers actant)

*Facio aliquid flocci* : « je fais peu de cas de quelque chose »

*Pluris agrum emisti* : « tu as acheté ton domaine plus cher »

Il s'agit d'un génitif d'évaluation : *Quanti hoc est* « combien cela vaut-il ? ».

Accusatif (prime actant) + Génitif (second actant) + Génitif (tiers actant)<sup>18</sup>

*Patris mei meum factum* (génitif pluriel archaïque) *pudet* (Ennius)

Nominatif (prime actant) + Accusatif (second actant) + Ablatif (tiers actant)

*Abdico me consulatu* : *abdicare se magistratu* « renoncer à une magistrature »

*Fraudare aliquem aliqua re* : *fraudare aliquem debito* « frustrer quelqu'un de son dû »

Nominatif (prime actant) + Accusatif (second actant) + Groupe prépositionnel (tiers actant)

*Quaero aliquid ex te*

Nominatif (prime actant) + Datif (second actant) + Ablatif (tiers actant)

*Interdicere tibi aqua et igni* : « interdire à quelqu'un l'eau et le feu »

*Omni Gallia Romanis interdicere* : « interdire toute la Gaule aux Romains »

**e) Verbes à quatre actants**

*Alicui aliquid uitio uertere* : « faire à quelqu'un un crime de quelque chose » (Cicéron, *Fam.* 7, 6, 1)  
[à moins de considérer que *uitio uertere* est un morphème discontinu].

**f) Difficultés posées par cette approche**

(1) Un élément réputé non omissible peut-être omis<sup>19</sup>! (« Manger » se dit correctement avec objet ou sans objet). Quel critère dans ce cas permet-il de considérer un élément comme non omissible ? La fréquence de son occurrence ? Il n'est pas aisé d'utiliser ce critère pour une langue morte.

(2) On ne peut certes pas omettre le complément obligatoire sans changer le sens du verbe, mais peut-on introduire un critère sémantique dans une classification syntaxique ?

**Exemples.** Dans *qui Athenas totamque Graeciam liberarat* (Nepos, *Milt.* 6, 3), *liberare* signifie « faire libre ». Mais dans *qui a Verrere se liberaverunt* (Cicéron, *Div. Caec.* 17, 55), *liberare* signifie « libérer quelqu'un de quelque chose », puis « débarrasser quelqu'un de quelque chose »<sup>20</sup>.

(3) D'où le problème général : un complément C est-il le complément obligatoire d'une construction triactancielle {A, B, C} ou bien le complément facultatif (« omissible » [sic], « supprimable » [sic] (supprimable), « effaçable ») d'une construction biactancielle {A, B} ?

Il est difficile de trouver des critères pour une langue morte. Pour les langues vivantes, on peut utiliser la méthode de la « réponse répétitive elliptique » (Dressler 1970, p. 31). En répondant à une question prononcée sans emphase, on ne peut pas omettre le(s) complément(s) obligatoire(s) : « avez-vous donné le livre à votre ami ? Oui, je **le lui** ai donné ». Donner est donc trivalent.

(4) Parfois un constituant est clairement omissible, mais semble paradoxalement appelé par le verbe. Dans la phrase « il lui apporte du pain dans une corbeille », « apporter du pain » implique potentiellement un contenant, un moyen de transport<sup>21</sup>.

(5) Le groupe nominal sujet occupe dans la phrase un place privilégiée : peut-on, avec L. Tesnière, en faire un actant dépendant du verbe comme les autres ? Comme le remarque G. Serbat, le prime actant est toujours présent : « c'est pour cette raison -pure tautologie- que le verbe est personnel »<sup>22</sup>.

<sup>18</sup> Serbat 1996, p. 407.

<sup>19</sup> Haudry 1977, p. 14 note.

<sup>20</sup> Une solution à ce problème apparent est proposée par Touratier (1986, p. 413) qui reprend ces exemples. Voir plus bas.

<sup>21</sup> Serbat 1996, p. 24.

<sup>22</sup> Serbat 1996, p. 22.

(6) Est-ce le verbe qui sélectionne les constituants nominaux, ou bien n'est-ce pas plutôt l'ensemble des notions non verbales qui sélectionne le verbe convenable<sup>23</sup> ?

(7) Que faire quand le prédicat n'est pas verbal (*homo homini lupus*)?

### Conclusion.

(1) Il n'existe pas, pour un verbe, de valence initiale et dominatrice (G. Serbat).

(2) Toutefois, on ne saurait affirmer, avec G. Serbat, que « partir du verbe [...] ne rend pas compte de la genèse de la phrase », même s'il est vrai que le verbe n'a pas le monopole de l'organisation.

## B. Emplois régis / emplois libres

### a) Emplois régis

Sont régis les emplois casuels impliqués par un élément du contexte dont ils dépendent.

**Rection verbale** Le verbe libérer implique un objet libéré et un objet dont on libère le précédent (Haudry, p. 14). Les deux emplois sont régis bien que ni l'un ni l'autre ne soient indispensables.

**Rection nominale** Elle est nette pour les termes de parenté : père implique fil ou fille. Le père est père de quelqu'un. La personne ainsi nommée est désignée par un « terme régi ».

### b) Emplois libres

Les emplois libres d'un cas sont ceux qui peuvent se présenter en tout contexte.

### c) Exemples

#### Premier exemple

L'« accusatif d'extension spatiale » s'oppose à l'« accusatif d'extension temporelle » : le premier est un emploi régi de l'accusatif (il ne se présente qu'en dépendance de certains verbes de déplacement et de quelques noms) alors que le second est un emploi libre de l'accusatif (il se présente avec tout type de verbes)<sup>24</sup>.

L'« accusatif de durée » est un accusatif d'extension appliqué au temps qui exprime :

- « l'espace de temps pendant lequel dure une action ou un état »<sup>25</sup> (question *quam diu* ?)

- « depuis combien de temps l'action dure » (question *quam dudum* ?)

- « combien de temps il y a qu'un événement s'est produit » (question *ex quo tempore* ?)

#### *Quam diu* ?

*Noctem totam stertere* : « ronfler toute la nuit »

On trouve aussi le morphème discontinu {*per* + accusatif} « pendant » : *per dies septem*.

#### *Quam dudum* ? (verbe au présent)

*annum iam tertium et uicesimum regnat* : « c'est la 23<sup>e</sup> année qu'il règne »

#### *Ex quo tempore* ? (verbe au passé)

*Demosthenes abhinc annos prope trecentos fuit* : « Démosthène vécut il y a près de 300 ans »

Le participe *natus* est accompagné d'un accusatif d'extension temporelle au sens de « âgé de » : *quinque et uiginti natus annos* « âgé de 25 ans ».

L'« accusatif d'étendue » exprime<sup>26</sup> :

- l'espace parcouru par quelqu'un

- la distance

- la dimension

*Ab aliquo pedem non discedere* : « ne pas quitter quelqu'un d'une semelle »

*Zama quinque dierum iter a Carthagine abest* : « Zama est à cinq jours de marche de Carthage »

*Murus decem pedes altus*

<sup>23</sup> Serbat 1996, p. 22.

<sup>24</sup> Haudry 1977, p. 33.

<sup>25</sup> Ernout et Thomas, p. 31.

<sup>26</sup> Ernout et Thomas, p. 30.

## Deuxième exemple

L'ablatif de temps est un emploi libre. Dans leur présentation de l'ablatif temporel, Ernout et Thomas distinguent trois catégories : « le moment où s'accomplit l'action [question *quando* ?] » (p. 99), « le laps de temps aux limites duquel se place un événement [rattaché par eux à l'ablatif-locatif de limite] » (p. 100) et « le temps utilisé pour faire une chose [question : *quanto tempore* ?] » (p. 93).

D'après Jean Haudry (p. 96), en revanche, ce dernier emploi de l'ablatif de temps remonte bien au cas instrumental, mais non à sa valeur médiative : il n'exprime pas toujours clairement le « temps utilisé pour (une action)» (*Troiam decem annis ceperunt*). L'instrumental de temps ne s'explique pas non plus par sa valeur sociative. il s'explique par sa valeur perlative : c'est l'instrumental du temps traversé. Cette valeur perlative de l'instrumental (« à travers ») est attesté en latin, dans des tours comme *ire via*, où son emploi est régi, puisqu'il n'apparaît qu'en dépendance de verbes de mouvement. **Il semble donc qu'à partir d'un emploi régi, le latin ait développé un emploi libre de l'instrumental, pour une même valeur, la valeur perlative.**

## d) Observations théoriques

Il importe de noter que l'opposition entre emplois régis et emplois libres ne recouvre pas celle d'actant et de circonstant. Le terme régi n'est pas nécessairement un « déterminant non omissible » (Haudry, p. 14 note). De plus, l'opposition regi / libre peut s'appliquer aux fonctions adnominales.

On ne confondra pas « terme régi (par un autre terme)» et « terme en dépendance syntaxique (d'un autre terme) » : presque tous les termes d'une phrase sont en dépendance syntaxique d'un autre constituant phrastique (à l'exception de l'apostrophe au vocatif par exemple, et du noyau verbal lui-même), y compris les circonstants.

## e) Thèse

On peut poser en règle générale que la rection tend à priver le cas de son contenu sémantique propre<sup>27</sup>. Un contenu sémantique positif ne peut se manifester que dans les emplois libres. Pour déterminer le sémantisme d'un cas, il faut donc ne tenir compte que les emplois libres.

## C. Emplois conditionnés / emplois inconditionnés

Jean Haudry nomme conditionnés « les emplois limités à un ensemble de lexèmes ou soumis à certaines conditions contextuelles autres que la rection » (1977, p. 13).

Un emploi conditionné du génitif se rencontre, par exemple, avec le génitif possessif (*puer egregiae indolis*) : le génitif possessif n'est possible que pour certains substantifs (comme *indoles*), et seulement s'ils sont accompagnés d'adjectifs quantitatifs ou appréciatifs.

En revanche, le génitif d'appartenance est inconditionné<sup>28</sup> : il est possible avec n'importe quel mot, sans autre condition.

L'emploi du locatif est conditionné (*Romae, Lugduni*). La distribution du locatif est si déficiente qu'on peut en faire, avec Jean Haudry, une « variante combinatoire de la préposition *in* avec l'ablatif » (*in Gallia, in Italia*).

## D. Dispositions tripartites d'une description syntaxique des relations casuelles

**Démarche de W. U. Dressler 1970.** On peut distinguer trois types de *relations casuelles* :

- (1) Les fonctions adnominales
- (2) Les compléments obligatoires d'un verbe
- (3) Les compléments facultatifs

**Autre plan**, fondé sur les trois perspectives d'approche :

- (1) Classement suivant la dichotomie : actant / circonstant [fonctions adnominales exclues]
- (2) Classement suivant la dichotomie : emploi régi / emploi libre
- (3) Classement suivant la dichotomie : emploi conditionné / emploi inconditionné

<sup>27</sup> Haudry 1977, p. 14.

<sup>28</sup> Haudry 1977, p. 14.

## E. Remarques

### a) Syncrétisme

Il est faux de croire qu'un signifié soit né en même temps que son expression historique : le signifié existait antérieurement : il a simplement renouvelé son signifiant<sup>29</sup>. S'il y a syncrétisme entre plusieurs cas, il ne touche que le signifiant, non le signifié, car la langue peut substituer aux signifiants casuels d'autres signifiants comme les prépositions : on observe alors une redistribution des signifiés entre de nouveaux signifiants<sup>30</sup>.

### b) La notion de « sujet »

**Première définition.** Le sujet est le constituant non soumis à une influence formelle ou accord<sup>31</sup>. Le sujet régit l'accord du verbe en personne et en nombre.

**Deuxième définition.** Le sujet est le constituant associé au prédicat grammatical dans la phrase minimale.

**Troisième définition.** Dans la représentation logique d'une phrase, le sujet représente l'argument unique ou l'argument initial d'une relation prédicative.

Si l'on fait abstraction de la première définition, purement formelle, les deux dernières définitions supposent deux cadres d'analyse différents.

On distinguera le prédicat grammatical de la notion logique de prédicat<sup>32</sup>. Le *prédicat grammatical* correspond à la réalité syntaxique du groupe verbal, dans une phrase constituée d'un sujet (S) et d'un groupe verbal (GV).

Du point de vue du profil informatif de la phrase, le sujet est généralement le support notionnel de la phrase (c'est-à-dire le thème, « ce dont on parle », « ce dont il est question ») ; dans ce cas, le GV est assimilable au rhème, ou propos qui véhicule un apport notionnel concernant le sujet. Ainsi, dans la phrase *pater amat liberos suos*, le sujet (*pater*) est aussi thème de la phrase, tandis que le « groupe verbal » (*amat liberos suos*) est le rhème. Toutefois, en imaginant un marquage intonatif particulier (que peut justifier un contexte donné), la bipartition syntaxique S vs. GV peut ne pas coïncider avec l'opposition thème vs. rhème.

Néanmoins, du point de vue syntaxique, l'analyse d'une phrase minimale en « sujet » et « prédicat grammatical » (porté par le groupe verbal) fait du sujet le noyau de phrase. Le prédicat ne se conçoit pas sans sujet. « Le prédicat, verbal ou non verbal, s'accroche au sujet » (G. Serbat 1996, p. 26). La dépendance du prédicat à l'égard du sujet se marque par divers traits, comme *l'accord* (voir la définition 1) et l'emploi du *réfléchi* [D'où la définition que donne G. Serbat du nominatif : cas de la non-dépendance].

L'association d'un sujet et d'un prédicat constitue ou bien une phrase prédicative, ou bien une phrase existentielle, qui représente à son tour soit une affirmation d'existence (« il y a ... »), soit une simple présentation (« voici ... »).

Dans la grammaire de la dépendance, le verbe d'une phrase correspond à un argument à une, deux, ou trois places, c'est-à-dire lui-même pourvu d'un ou de plusieurs arguments.

### c) Distinction entre « appartenance » et « possession »

Une des valeurs du génitif est l'appartenance.

Le génitif de qualité<sup>33</sup> est un des rares emplois où le génitif exprime nettement la possession (il n'est donc pas légitime de classer cet emploi dans la catégorie du « génitif d'appartenance » comme le font Ernout et Thomas, qui sont conduits à écrire «le génitif d'appartenance marquait la qualité possédée » (p. 43), ce qui est une affirmation paradoxale, voire un non-sens).

<sup>29</sup> Haudry 1977, p. 21.

<sup>30</sup> Haudry 1977, p. 22.

<sup>31</sup> Haudry 1977, p. 26.

<sup>32</sup> Riegel, Pellat et Rioul 1994, p. 128 et p. 131.

<sup>33</sup> Ernout et Thomas, p. 43 et p. 61.

Le tour *puer egregia indole* est un tour possessif<sup>34</sup> (qui s'explique par la valeur possessive<sup>35</sup> de l'instrumental dont l'ablatif assume ici la fonction).

On distinguera également entre **appartenance étroite** et **appartenance au sens large**<sup>36</sup>. On observe une différence entre le génitif, exprimant l'appartenance au sens étroit, et l'adjectif d'appartenance, qui exprime d'autres rapports, comme la matière, la dénomination, l'origine, souvent avec une nuance poétique ou stylistique. La différence entre *aedes regis* et *aedes regia* apparaît en emploi prédicatif : tandis que *haec aedes est regis* signifie « cette maison appartient au roi », *haec aedes est regia* signifie « cette maison est royale, cette maison est digne d'un roi, cette maison est le palais royal ». Seul le génitif exprime l'appartenance au sens étroit.

---

<sup>34</sup> Haudry 1977, p. 76.

<sup>35</sup> Haudry 1977, p. 91.

<sup>36</sup> Haudry 1977, p. 79.

## II. Qu'est-ce qu'un objet ?

---

« Le complément d'objet forme avec le verbe une construction qui équivaut pour la syntaxe à un verbe intransitif ou à un prédicat nominal ; le verbe et son objet constituent le syntagme prédicatif, auquel peuvent s'ajouter divers déterminants » (Jean Haudry, 1977, p. 149)

### A. Les différentes formes de transitivité

#### a) Transitivité obligatoire et transitivité facultative

La transitivité obligatoire est celle des verbes qui exigent un complément d'objet. Pour ces verbes-là, l'absence d'objet constitue une ellipse. D'autres verbes admettent deux types d'emploi, avec ou sans objet, sans qu'il y ait ellipse : *dicere aliquid* « dire quelque chose » et *dicere* « parler ». La transitivité est dans ce cas facultative<sup>37</sup>.

#### b) Intransitivité et ellipse

Il convient de distinguer différentes formes d'ellipse (Dressler 1971, p. 19 ; Haudry 1977, pp. 18-19 et passim, Sznajder 1998, passim). On isolera trois types :

- (1) Ellipse entrée dans le lexique (*facere* pour *sacrum facere*, *mouere* pour *mouere castra*, *soluere* pour *naues a terra soluere*<sup>38</sup>) : emploi elliptique avec fixation lexicale.
- (2) Ellipse autorisée par la syntaxe textuelle ou par le contexte [W. Dressler observe en particulier que dans une réponse, le complément d'objet est omis : *habuitne rem ? - habuit*<sup>39</sup> ; il peut y avoir ellipse de l'objet par sa mise en facteur commun sur plusieurs verbes. L'ellipse fonctionne alors comme une marque positive de solidarité textuelle ou syntaxique, et de continuité dans le dialogue. L'actant n'est pas formellement exprimé mais appartient aux données énonciatives<sup>40</sup> (anaphore non explicite).
- (3) Ellipse situationnelle ou intertextuelle (elle mobilise par exemple des références à d'autres textes connus du lecteur ou de l'interlocuteur).

Les deux premiers types d'ellipse relèvent de la « langue » ; le troisième de la « parole ». La notion d'« emploi elliptique » est parfaitement légitime.

NB : on ne confondra pas « ellipse » et « implicite ». Un objet implicite est soit ellipsé (dans les circonstances présentées ci-dessus) soit intégré. *Ponere* admet un vaste spectre d'objets possibles, tandis que son aboutissement français pondre a pour seul objet possible un œuf (sauf dans la langue familière : « pondre un article »). Dans le cas de pondre, il ne s'agit pas d'une ellipse pure et simple, car le sens du verbe est affecté<sup>41</sup> : il y a eu intégration sémantique d'un régime direct au verbe. Un verbe ne peut intégrer qu'un complément étroitement lié (un « objet », donc) : un complément circonstanciel ne s'intègre pas. L'évolution sémantique d'un verbe se traduit le plus souvent par une modification du champ de ses objets possibles. Ainsi, le verbe « voler » a pris le sens de « dérober » dans la langue de la fauconnerie : « le faucon vole la perdrix » (voir Bloch et von Wartburg 2002, p. 677).

#### c) Aspects sémantiques de la transitivité

##### 1) Absence nécessaire d'incongruité sémantique entre le verbe et l'objet

*Miles hostem uulnerat* : un ennemi peut se trouver impliqué dans le procès *uulnerari*.

*Aurum somniare* : l'or appartient à la « classe des choses potentiellement 'rêvables' ».

---

<sup>37</sup> Haudry 1977, pp 150-151.

<sup>38</sup> Touratier 1986, p. 408.

<sup>39</sup> Exemple repris par Touratier 1987, pp. 408-409 ; voir Sznajder 1998, p. 799.

<sup>40</sup> Touratier 1987, p. 408.

<sup>41</sup> Haudry 1977, p. 182.

## 2) Redéfinition de la valence comme concept sémantique

Christian Touratier fait de la valence un concept sémantique et émet l'hypothèse suivante : si l'un des actants, exigé par le sémantisme du verbe, n'apparaît pas dans un énoncé, le verbe ne change pourtant pas de valence (p. 407).

*Sentire* employé absolument ne signifie certes pas « percevoir quelque chose, saisir par les sens » comme s'il fallait restituer un actant qu' « être sensible, être doué de sensation »<sup>42</sup>.

*Et omne animal sentit ; nullum igitur animal aeternum est* (Cic. ND. 3, 33) « or tout animal éprouve des sensations ; donc aucun animal n'est éternel ». Le thème est repris plus loin par : *nec ullum animal est sine sensu ; nullum igitur animal aeternum est* (Cic. ND. 3, 34) « or aucun animal n'est dépourvu de sensations ; donc aucun animal n'est éternel ».

*Senex quom extemplo est, iam nec sentit nec sapit* (Pl. Merc. 295) « aussitôt qu'on est vieux, on perd le sens et la raison » (Ernout)

Le verbe *sentire*, signifiant « percevoir », exige un premier argument (le « prime actant » de Tesnière) qui désigne la personne qui perçoit et un second argument (le « second actant ») qui désigne l'objet perçu. Mais dans les phrases citées, il est simplement question de la propriété générale, pour un être vivant, d' « éprouver ses sensations » ou pour un être humain d' « être doué de raison ». Comme l'observe Chr. Touratier à propos de ces exemples, l'activité verbale étant « dépourvue du point d'application particulier » que doit spécifier le second actant, la signification du verbe « est amenée en quelque sorte à se recentrer sur le premier actant ». Le verbe *sentire* reste essentiellement bivalent. Si l'on fait de la valence un concept sémantique avec Touratier<sup>43</sup>, force est de reconnaître que, malgré l'intransitivité, le verbe ne change pas de valence.

## B. Comment définir un verbe transitif ?

Traditionnellement, la notion de transitivité est liée en latin aux verbes qui ont un complément direct à l'accusatif et un passif personnel. La différence entre l'accusatif de but et l'accusatif d'objet se manifeste par un comportement différent dans la transformation passive.

Mais comment décrire le tour *utor* + ablatif ? L'ablatif régi par un verbe exprimant la privation est-il une servitude grammaticale<sup>44</sup> ? Tout complément obligatoire implique en principe une servitude grammaticale dépourvue de sens autonome. Le cas dépend du sens du verbe régissant.

Dans le cadre d'une grammaire de la dépendance, le seul critère est de savoir si un verbe s'emploie avec, au moins, deux actants.

Certains auteurs (comme Wolfgang Dressler 1970, p. 33) ont proposé de redéfinir le terme « transitif » : **tous les verbes « avals » et « monovalents » sont alors à considérer comme intransitifs, tandis que les verbes bivalents (et les autres verbes polyvalents) sont à considérer comme transitifs**. Dans ce cas, *memini* (+ génitif), *invideo* (+ datif), *careo* (+ablatif) peuvent être appelés « verbes transitifs ».

Ce point de vue théorique est justifié par quelques faits grammaticaux.

(1) Beaucoup de verbes qui ne se construisent pas en général avec un accusatif peuvent toutefois avoir un deuxième actant neutre à l'accusatif<sup>45</sup>.

*Quia id, quod amo, careo* (Plaute, *Curculio* 137)

*Id studeo*

*Haec qui gaudent, gaudeant perpetuo suo bono* (Plaute)

(2) On trouve la possibilité d'un passif personnel, surtout au gérondif<sup>46</sup>.

*Haec fruenda* (Cicéron, *Mil.* 63)

*Verba pigenda* (Properce, 4, 1, 76)

<sup>42</sup> Chr. Touratier 1986, p. 412.

<sup>43</sup> Touratier 1986, p. 407.

<sup>44</sup> Dressler 1970, pp. 28-29.

<sup>45</sup> Dressler 1970, p. 33.

<sup>46</sup> Dressler 1970, p. 34.

Pour le tour *docere pueros grammaticam*, on parlera alors de « double transitivité », bien que le passif ne soit possible qu'avec un seul actant : le passif théorique est *docentur pueri grammaticam* (en fait, on dit : *pueri grammaticam discutunt*)<sup>47</sup> [voir également Serbat 1996, p. 199].

### C) Les différents types d'objets

#### a) Objet effectué / objet affecté

On appelle effectué l'objet qui ne préexiste pas au procès<sup>48</sup>. Par exemple : « allumer du bois » (objet affecté) en regard d' « allumer du feu » (objet effectué). Comme le remarque Jean Haudry, cette distinction n'est pertinente que pour certains verbes, là où le verbe n'implique pas l'un des deux types d'objet : « détruire » implique un objet affecté, « construire » un objet effectué.

Jean Haudry distingue aussi l' « objet utilisé » : *tunica vestiri*.

#### b) Objet interne

Trois types d'objets internes sont à distinguer<sup>49</sup> :

- (1) L'objet interne est un substantif construit sur le même thème formel que le verbe (« figure étymologique ») : *seruitutem seruire*. Cette reduplication conceptuelle est-elle une tautologie ou une marque d'insistance (emphasis)?
- (2) L'objet interne est un substantif construit sur le même thème formel que le verbe et il est déterminé par une épithète : *claram pugnam pugnare*. *Vitam uiuere* « vivre une vie » constitue la simple expression d'une insistance sur le procès. Mais dans *uitam beatam uiuere* « vivre une vie heureuse », il y a apport d'une information positive : le substantif ne joue que le rôle de support<sup>50</sup>.
- (3) L'objet interne est un substantif qui n'est pas construit sur le même thème formel que le verbe : *pugnare proelium, morte perire*.

Dans le cas (1), le groupe nominal objet est « synonyme de la notion verbale »<sup>51</sup>. Dans les cas (2) et (3), le verbe est obligé de réduire son extension pour s'adapter au contenu sémantique plus précis de l'objet.

Toute figure étymologique ne constitue pas un objet interne : *fossam fodere* « creuser un fossé » n'est pas différent de *puteum fodere* du point de vue syntaxique ; *fossam* est l'objet effectué<sup>52</sup>.

Dans l'objet interne, l'objet affecté rejoint partiellement l'objet effectué : *sternere stramen* « faire une litière » puis « répandre de la paille » (Jean Haudry, p. 209).

Peut-on parler de transitivity pour *militiam militat* (passif : *militia militatur*) puisque le complément d'objet n'est pas obligatoire<sup>53</sup> ? Pour G. Serbat, *pugnare* est « fondamentalement intransitif »<sup>54</sup>. S'il admet un complément à l'accusatif, c'est un objet interne :

*Magnam pugnam pugnare* « livrer une grande bataille » ;  
*Pugna, quae summa contentione pugnata* « bataille qui fut livrée avec le plus grand acharnement ».

#### c) Peut-on parler d'objet « externe » ?

Serbat (1998, p. 760) affirme que, paradoxalement, « tous les objets sont 'internes' » car il y a toujours « coextension » entre verbe et objet.

On constaterait seulement des différences d'homogénéité sémantique entre différents objets possibles dans leur rapport au verbe.

L'objet externe n'est-il qu'un objet interne émancipé ?

<sup>47</sup> Sausy, p. 213 (§277).

<sup>48</sup> Haudry 1977, p. 157 et p. 184.

<sup>49</sup> Serbat 1996, p. 123.

<sup>50</sup> Haudry 1977, p. 186.

<sup>51</sup> Serbat 1996, p. 127.

<sup>52</sup> Haudry 1977, p. 185.

<sup>53</sup> Dressler 1970, p. 34, note 3.

<sup>54</sup> Serbat, 1996, p. 127.

### III. Vers la transitivité : la transitivation

---

#### A. Typologie des formes de transitivation

En synchronie, la transitivation met en jeu deux unités lexicales (A et B), dont l'une, B, est tirée de l'autre, A, par dérivation.

On distingue deux types de transitivation. La transitivation marquée suppose une dérivation positive, caractérisée par suffixation ou préfixation. La transitivation non marquée est une dérivation qui ne fait appeler à aucun morphème.

##### a) Trois types de transitivation marquée (d'après Jean Haudry)

###### (1) Par dérivation causative

Plusieurs types de signifiant causatif existent (marqué morphologiquement ou non ; avec périphrase du type « faire faire », etc). La transitivation causative suppose un nouvel actant qui « fait agir ». L'« objet causatif » est le représentant dans une construction causative du sujet du verbe de base<sup>55</sup>.

###### (2) Par « dérivation directive »

Elle est marquée par la préfixation. Le verbe de base exprime un mouvement non dirigé, tandis que le verbe préfixé exprime un mouvement dirigé vers un but<sup>56</sup> (*eo* : *adeo*), qui peut également être un mouvement figuré. Le couple *pugnare* / *impugnare* fournit un exemple net : *pugnare* est intransitif au sens étroit (il n'admet qu'un accusatif d'objet interne ; il peut se construire avec *cum* + ablatif). Mais *impugnare* est transitif : *impugnare aliquem* « attaquer, assaillir quelqu'un » ; *tecta impugnata* « maisons attaquées ».

###### (3) La « dérivation situative »

Elle est marquée par la préfixation. Le terme à l'accusatif n'est pas le but, mais le point de référence du procès<sup>57</sup>. *Gradior* « s'avancer » est intransitif au sens étroit (*gradietur ad mortem* « il ira à la mort ») et peut n'avoir qu'un objet interne (*viam* : « parcourir une route »). En revanche, *antegredior* « devancer, précéder » se construit avec un objet à l'accusatif qui exprime le point de référence : *stella Veneris, cum antegreditur solem* (Cicéron, *Nat.* 2, 53) « l'étoile de Vénus, quand elle précède le soleil ».

NB : Nous ne citons pas ici les cas de verbes de forme proche et de valence distincte (*lauare* : « se laver », « se baigner » chez Plaute / *lauere* : « laver » transitif).

##### b) Trois types de transitivation non marquée

###### (1) Par dérivation causative

*Vertere* : « tourner » (intransitif) et « faire tourner » (transitif)

*Hostem in fugam uertere* : « mettre l'ennemi en fuite »

*Di bene uortant quod agas* : « que les dieux donnent une heureuse issue à ton entreprise » (Térence)

*In fugam uertere* : « prendre la fuite » (intransitif)

Pour certains lexèmes, il y a eu confusion phonétique (« collision homonymique ») entre un verbe d'état et le causatif correspondant, comme pour *lūcēre* : « briller, faire briller »

###### (2) Par « dérivation directive »

Un même verbe a une valeur inessive en étant intransitif et une valeur directive en étant transitif<sup>58</sup>.

**Exemple 1** : *insto*, *instare*, *institi*.

---

<sup>55</sup> Haudry 1977, p. 201 note.

<sup>56</sup> Haudry 1977, p. 152.

<sup>57</sup> Haudry 1977, p. 152 et p. 199.

<sup>58</sup> Haudry 1977, p. 153.

### Emplois intransitifs

- « Se tenir sur » (*saxo in globoso* « être de bout sur un globe de pierre »)
- « Être tout près » (*cum legionibus instare Varum* : « [il disait que] Varus était tout près avec ses légions »)
- « Être imminent » (*bellum instat* : « la guerre est imminente »)

### Emplois transitifs

- « Serrer de près, poursuivre » (*hostes* : « les ennemis »)
- « Presser l'accomplissement d'une chose » (*currum* : « se hâter de fabriquer un char »)
- « Menacer » (*tantum eum instat exiti* : « voilà le malheur qui le menace », Pl., *Poen.* 918)

### **Exemple 2** : *sisto, sistere, stiti*.

### Emplois intransitifs

- « Se placer, se tenir » (*capite* : « sur la tête »)
- « S'arrêter » (*ubi sistere detur* : « où il leur est donné de s'arrêter » ; *sistunt amnes* : « les fleuves s'arrêtent »)
- « Résister » (*alicui* : « à quelqu'un »)

### Emplois transitifs

- « Établir » (*monstrum sacrata sistimus arce* : « nous plaçons le monstre dans l'enceinte sacrée de la citadelle »)
- « Mettre » (*alicui iaculum in ore sistere* : « planter un javelot dans la bouche de quelqu'un »)
- « Faire comparaître devant le tribunal à une date fixée » (*sisto tibi me* : « je me présente à ta sommation », Plaute)

### **(3) La « dérivation situative »**

#### **Exemple 1** : *praesto, praestare, praestiti, praestatum*.

[Exemple pertinent, même si *praestare* résulte d'une collision homonymique de deux, voire de trois lexèmes]

### Emplois intransitifs

- « Se tenir en avant, se distinguer, se signaler » (*suos inter aequales longe praestare* : « tenir de beaucoup le premier rang parmi ses contemporains »)
- « L'emporter sur » avec le datif (*praestat nostrae civitatis status ceteris civitatibus* : « notre constitution est supérieure à celle des autres citées »)
- « il vaut mieux », impersonnel (*mori milies praestitit quam haec pati* : « il eût mieux valu mille fois mourir que souffrir ces indignations »)

### Emplois transitifs

- « L'emporter sur » (*ceteros virtute*)
- « Se porter garant de, répondre de » (*emptori damnum praestare* : « répondre à l'acheteur de tout dommage » ; *periculum iudicii praestare* : « prendre sur soi les risques d'un procès » ; *culpam praestare* : « prendre une faute sur soi, prendre la responsabilité d'une faute »)
- « Assurer, garantir » avec attribut de l'objet (*socios salvos praestare* : « garantir le salut des alliés » ; *mare tutum praestare* : « assurer la sécurité de la mer »)
- « Faire preuve (d'un trait de caractère) » (*virtutem* : « faire preuve de courage »)
- « Exécuter » (*suum munus praestare* : « remplir son office »)
- « Mettre à la disposition, procurer, fournir » (*alicui pecuniam praestare*)

#### **Exemple 2** : *Tremo, tremui*.

[Exemple net]

### Emplois intransitifs

- « Trembler » (*toto pectore tremere* : « trembler de tout son cœur »)

### Emplois transitifs

« Redouter, trembler devant quelque chose ou devant quelqu'un » (*tremere arma* : « redouter les armes »)

#### **Exemple 3** : *insideo, insedi, insessum*

[Exemple ambigu : il pourrait s'agir de dérivation directive]

### Emplois intransitifs

« Être assis sur, dans »

### Emplois transitifs

« Occuper » (*locum* : « occuper un lieu »)

## **c) Difficultés posées par cette approche**

Cette typologie de la transitivation se fonde sur les catégories posées par Jean Haudry. Dans le cas de certains verbes pour lesquels on a admis une « transitivation non marquée », on peut toutefois renverser la description : ainsi *uertere* présente dans ses emplois intransitifs un sens réfléchi (*Quo uortisti* « vers qui teournes-tu ? », Plaute, *Merc.* 434) ; cet emploi équivaut à *se uertere (quo me uortam nescio* : « je ne sais plus de quel côté me tourner », Plaute, *Curc.* 69). On aurait alors affaire à une intransitivation à valeur réfléchie.

Le second actant est omis parce qu'il est déjà présent dans le contexte en tant que premier actant (Touratier, p. 410) : la valence (sémantique) reste la même en dépit de l'intransitivation.

## **B. Les voies de la transitivation**

### **a) Première voie : la préfixation**

La préverbalement peut être alléguée comme facteur de transitivation (Serbat 1996, p. 223). Néanmoins l'assimilation du préverbe à la préposition homonyme n'est pas justifiée (Serbat, p. 224). *Tranare* signifie moins « nager à travers » que « traverser en nageant » (Serbat, p. 225).

En outre, la préverbalement d'un verbe intransitif n'entraîne pas systématiquement la transitivation.

On peut seulement dire que l'association d'un préverbe et d'un radical verbal entraîne parfois l'abandon, dans le verbe, de traits notionnels par lesquels un cas autre que l'accusatif est réclamé (Serbat, p. 226).

### **b) Deuxième voie : l'objet interne**

#### **1) Première dérive sémantique**

On observe le passage d'un objet substantiellement homogène au verbe et lié à lui en permanence, à un objet hétérogène, dont la relation au verbe ne saurait être qu'occasionnelle.

*somniare* « rêver »<sup>59</sup>

*somnium quod noctu hac somniaui* (Plaute *Mil.* 381)

*mirum atque inscitum somniaui somnium* (Plaute *Rud.* 597)

*Quis somniauit aurum* (Plaute *Stich.* 666)

*Hic qui in pergula natus est, aedes non somniatur* (Pétrone 74, 13) « Qui est né dans une cahute ne rêve pas palais »

[*Somnium somniare* : homogénéité sémantique parfaite]

#### **2) Deuxième dérive sémantique**

Aux objets internes se substituent des objets qui ne représentent pas un contenu mais un résultat : *uigilatum carmen* (Ovide *Ars* 2, 285) « un poème qui est le fruit des veilles du poète ».

L'accusatif d'objet interne s'est développé même pour des verbes intransitifs<sup>60</sup>.

<sup>59</sup> Exemple étudié par Serbat 1998, p. 758.

<sup>60</sup> Haudry 1977, p. 190.

Toutefois, l'apparition d'un accusatif externe peut repousser l'ancien accusatif interne vers un autre cas oblique<sup>61</sup> : *ire uiam*, *ire Romam*, mais *ire uia Romam*.

## C. La transitivation : de la description à la définition

### a) La transitivation : une opération d'abstraction ?

G. Serbat (p. 227) voit dans la transitivation (entendue par lui comme le passage à l'accusatif d'une forme nominale, en dépendance d'un verbe, qui était à un cas oblique) une opération d'abstraction. Il oppose ainsi *parco alicui* à *parco aliquem* : du point de vue syntaxique, les deux phrases sont, pour Serbat, identiques : un verbe est en rapport avec nom. Le sens aussi est le même (expression d'une disposition d'indulgence). En revanche, G. Serbat parle, à propos du passage de *parco alicui* à *parco aliquem*, de suppression de « la redondance entre le trait 'attitudinal' du verbe et le signifié 'à l'égard de' (qui est une traduction acceptable de la désinence de D[atif]) ». **La transitivation correspond donc à une économie sémantique.**

### b) Une définition entre syntaxe et sémantique

L'intransitivation au sens large est « le fait de ne pas exprimer syntaxiquement un des actants sémantiques d'un verbe » (Touratier, 1986, p. 415). L'important est de noter, avec Chr. Touratier, que, pour un verbe possédant n actants, l'actant supprimé n'est pas nécessairement l'actant n : la suppression peut concerner le premier actant ; il y a dans ce cas décalage des actants restants.

Considérons le cas du verbe *aperire* : *aperire* est tantôt bivalent, et tantôt monovalent. Dans le premier cas, le premier actant désigne soit la personne qui « ouvre », soit l'objet qui « s'ouvre » :

#### *Aperire* bivalent

*His uos taeterrimis fratribus portas aperietis ?* (Cic. Fin. 1, 47) : « et vous ouvrirez vos portes à ces frères abominables ? » (Wuilleumier)

*Valuae clausae repagulis subito se ipsae aperuerunt* (Cic. Div. 1, 74) « les portes que fermaient les barres s'ouvrirent brusquement toutes seules »

#### *Aperire* monovalent

*Foris aperit* (Pl. Pers. 300) « la porte s'ouvre »<sup>62</sup>

*Ubi aliud os amnis aperitur* (Curt. 6, 4, 7) : « où s'ouvre une autre bouche du fleuve »

La réduction de valence consiste en la suppression du premier actant. Il s'ensuit une réorganisation de la structure actancielle : si l'énoncé doit avoir un sujet, cette fonction syntaxique est assumée par un élément qui n'était pas prime actant dans la construction non réduite. Le sens se recentre autour du premier actant de la nouvelle construction, d'où un effet de sens semblable à celui du passif.

---

<sup>61</sup> Haudry 1977, p. 191.

<sup>62</sup> Voir aussi Sznajder 1998, p. 792, avec bibliographie.

## IV. Pourquoi l'accusatif est-il devenu le cas de l'objet par excellence ?

### A. De l'accusatif concret (but, extension) à l'accusatif abstrait (objet grammatical) ?

Rappelons que l'accusatif possède deux valeurs locales irréductibles l'une à l'autre : l' « accusatif d'extension spatiale » et l' « accusatif de but ». L'accusatif du trajet effectué ne se ramène pas à l'accusatif de but : on opposera *ire uia Romam* (avec instrumental perlatif<sup>63</sup> et accusatif de but) à *ire uiam* (accusatif d'extension)<sup>64</sup>.

L'accusatif de l'objet effectué se laisse ramener ordinairement à un accusatif du but visé ou atteint<sup>65</sup>.

L'accusatif de l'objet effectué repose tantôt sur un accusatif de but, tantôt sur un accusatif d'extension<sup>66</sup>.

La métaphore du déplacement pour exprimer l'activité exercée est commune : *artem colere* (\**kwel*) ; grec *pratein* : « aller, faire ».

Cette analyse permet d'entrevoir comment, pour certains verbes, l'accusatif a accédé au statut d'objet à partir de ses valeurs concrètes, la valeur directive et la valeur extensive. Il reste à comprendre pourquoi c'est l'accusatif, et non un autre cas, qui est devenu le cas de l'objet par excellence. Seule la justification de l'accession de l'accusatif au rang du cas de l'objet « par excellence » permettrait de comprendre pourquoi l'accusatif peut devenir un substitut du datif ou de l'ablatif (éventuellement d'un ablatif à valeur instrumentale)<sup>67</sup>, et donc pourquoi l'on observe des « normalisations » de l'objet par l'accusatif, c'est-à-dire les cas de substitution de l'accusatif à d'autres cas obliques, là où ceux-ci étaient devenus des constituants immédiats du verbe (*inuideo alicui* >> *inuideo aliquem*). Pourquoi l'accusatif, cas « non-marqué » de l'objet a-t-il évincé les autres cas, marqués, de l'objet ?

### B. La « théorie des deux modèles » (J. Haudry)

On observe des relations à trois termes (verbe et deux actants) donnant lieu à trois constructions :

- le type A : *circumdare urbem muro*,
- le type B : *circumdare murum urbi*,
- le type C : *circumdare murum urbem*.

On se limitera, dans un premier temps, aux constructions de type A et B (C pouvant s'analyser comme un compromis entre les deux).

Si l'on considère que dans les types A et B *urbem* et *murum* sont compléments d'objet direct, tandis que *muro* (ablatif) et *urbi* (datif) sont compléments circonstanciels, on est obligé de poser deux verbes *circumdare* de sens différents : *circumdare* signifiera « entourer » dans la phrase A, et « mettre autour » dans la phrase B.

#### Définitions :

Le « modèle 1 » désigne la construction qui mobilise l' « instrumental de l'objet en contact » et « l'accusatif de l'objet prospectif ».

Le « modèle 2 » désigne la construction qui met en œuvre l' « accusatif de l'objet en contact » et le « datif (ou la construction prépositionnelle) de l'objet prospectif ».

Le modèle 1 est ici illustré par le type A ; le modèle 2 l'est par le type B.

Dans le modèle 1, l'accusatif de l'objet prospectif est (selon J. Haudry) identique au complément de but des verbes de mouvement (*eo Romam*). L'accusatif aurait alors dans ce tour son sens premier.

<sup>63</sup> L'emploi perlatif de l'instrumental est un emploi régi indissociable des verbes de déplacement et irréductible aux emplois libres de ce cas (comitatif, médiatif).

<sup>64</sup> Haudry 1977, p. 148.

<sup>65</sup> Haudry 1977, p. 157.

<sup>66</sup> Haudry 1977, p. 157.

<sup>67</sup> Haudry 1977, p. 204.

Dans le modèle 2, en revanche, l'accusatif est celui de l'objet grammatical : il se réduit à une fonction, sans relation avec un sens.

Les verbes signifiant « mettre deux objets en contact ou en présence » ou plus précisément « mettre un objet mobile (déplacé) en contact ou en présence d'un objet fixe » fournissent à la théorie des deux modèles une abondante illustration (« toucher, frapper, pousser, mélanger, verser, percer, répandre, lancer, attacher, entourer »). Dans le modèle 2, l'objet fixe est exprimé par un datif ou par un syntagme prépositionnel : cette pluralité du signifiant et surtout la présence de prépositions (dont Jean Haudry considère la fonction syntaxique comme récente [p. 209]) obligent à considérer ce type d'expression comme récent.

La « théorie du double modèle » a l'avantage d'éviter de scinder le sémantisme du verbe. Si, au lieu d'admettre une dualité d'objets (« objet en contact » / « objet prospectif »), on s'en tient à l'opposition « objet grammatical » (à l'accusatif) / « complément à l'accusatif », on est contraint de poser un premier verbe *circumdare* de sens d' « entourer » avec *urbem* comme objet, et un deuxième verbe *circumdare* de sens « mettre autour de » avec *murum* pour objet : on doit alors considérer que, dans le type A, *muro* est complément de moyen (un circonstant, donc), et que, dans le type B, *urbi* est le complément du bénéficiaire (un circonstant, donc).

En conférant à *muro* et à *urbi* le statut d'actants, « théorie du double modèle » souligne la solidarité de ces constituants avec le noyau verbal.

Le modèle 1 est systématiquement sujet à une évolution qui entraîne fatalement un infléchissement sémantique du verbe.

En effet, l'accusatif perd sa valeur concrète de but et prend une valeur d'objet grammatical :

Si le complément de but devient un complément d'objet, alors :

- « Pousser contre » devient « frapper »
- « Ajouter à » devient « accroître »
- « Verser sur, dans » devient « emplir, arroser »
- « Répandre sur » devient « joncher »
- « Lancer à » devient « atteindre, blesser »
- « Mettre autour » devient « entourer »

Le modèle 1 doit être tenu pour plus ancien que le modèle 2, mais il reste vivant et n'est pas supplanté par le modèle 2.

Ainsi, le verbe *donare*, dénomiatif récent, peut avoir paradoxalement une construction plus archaïque que *dare*. Il présente en effet les deux modèles : *donare aliquem aliqua re* et *donare aliquid alicui*. Cicéron utilise ainsi les deux tours *alicui immortalitatem donare* « donner l'immortalité à quelqu'un » et *aliquem ciuitate donare* « accorder le droit de cité à quelqu'un » (on traduit parfois *donare* ainsi construit par « gratifier » pour calquer en français la structure syntaxique latine, mais cet effort paraît superflu). L'antiquité d'une construction n'a donc rien à voir avec l'antiquité du terme régissant<sup>68</sup>.

## C. La réinterprétation syntaxique de l'accusatif : ses modalités et ses causes

### a) Le renversement du modèle 1 au modèle 2

D'après une hypothèse de Jean Haudry, la présence d'un préverbe assure souvent le maintien du modèle 1, tandis que le modèle 2 remplace le modèle 1 plus tôt ou plus souvent dans les verbes simples.

Le passage du modèle 1 au modèle 2 s'explique par la perte du contenu illatif de l'accusatif : l'accusatif du modèle 1 doit donc être remplacé par un datif ou un syntagme prépositionnel qui ont, en partie, un contenu illatif.

Jean Haudry émet l'hypothèse d'une « dissimilation sémantique » du cas par le préverbe : *adire Romam* serait à l'origine intransitif (accusatif de but), puis transitif (objet). Le préverbe *ad-* viderait,

---

<sup>68</sup> Haudry 1977, p. 180.

par « dissimulation », l'accusatif directionnel de son contenu illatif. La dissimulation sémantique consisterait donc en la suppression d'une redondance<sup>69</sup> : la double expression d'un contenu illatif<sup>70</sup>.

Le modèle 1 avec verbe préverbe est plus stable que le modèle 2 car l'action dissimilatrice du préverbe sur le cas accusatif rend sans objet le passage au modèle 2 : l'accusatif est déjà vidé de son contenu illatif par le préverbe. Il n'est donc plus nécessaire de substituer à l'accusatif un syntagme à valeur illative (datif ou groupe prépositionnel), puisque dans ce contexte la valeur illative de l'accusatif n'était plus ressentie par les locuteurs. L'accusatif régi par les préfixés tendrait à perdre tout caractère concret (en raison de la dissimulation sémantique) pour devenir un simple lien grammatical<sup>71</sup>.

On pourrait toutefois objecter que les verbes du type *adire* constituent une base trop étroite pour justifier la perte quasi générale de la valeur illative de l'accusatif (sauf après préposition, où il s'oppose au cas ablatif). De plus, la notion de dissimulation, valable en phonétique, l'est-elle aussi en sémantique et en syntaxe?

#### b) L'objet interne

On observe des situations d'équivalence entre accusatif et instrumental dans l'objet interne : *ludo ludere* (Pl. *Most.* 1158) et *ludum ludere* (Ter. *Eun.* 586) signifient « jouer un jeu ». D'après Jean Haudry (pp. 204, 209) **cette équivalence dans les tours internes explique que l'accusatif (cas non-marqué de l'objet) remplace d'autres cas exprimant l'objet**. En particulier le modèle 2 a pu émerger à côté du modèle 1.

Dans *infitias ire* « nier », le procès exprimé par le nom d'action à l'accusatif n'est pas le but, mais la modalité de l'action, la « voie suivie » (Jean Haudry, p. 194) : comme dans *ire uiam*, on a un objet effectué interne. « L'étonnant dans cette locution, c'est qu'elle atteint un degré de figement tel que son signifié (et donc ses aptitudes syntaxiques) ne correspond pas à son analyse morphématique » (G. Serbat, pp. 196-197). La locution est donc elle-même compatible avec un accusatif objet.

## Conclusion générale

---

L'accusatif n'a pas un signifié nul<sup>72</sup>, même s'il tend à devenir l'expression d'un simple lien grammatical : « l'accusatif a pour signifié d'appeler le signifié verbal à le recouvrir » (G. Serbat 1996, p. 26).

---

<sup>69</sup> Même type de raisonnement chez Serbat 1996, p. 227 qui parle, à propos du passage de *parco alicui* à *parco aliquem*, de suppression de « la redondance entre le trait 'attitudinal' du verbe et le signifié 'à l'égard de' (qui est une traduction acceptable de la désinence de D[atif]) ».

<sup>70</sup> Haudry 1977, p. 180.

<sup>71</sup> Haudry 1977, p. 200.

<sup>72</sup> Serbat 1996, p. 227.

## Éléments bibliographiques

---

- Bloch Oskar, von Wartburg Walther (2002) : *Dictionnaire étymologique de la langue française*, édition Quadrige 2002 (PUF : 1932)
- Dressler Wolfgang U. (1970) : « Comment décrire la syntaxe des cas en latin ? », *Revue de Philologie*, 1970, tome 44, numéro 96 de la collection, pp. 25-36
- Dressler Wolfgang U. (1971) : « Über die Rekonstruktion der indogermanischen Syntax », *KZ (= ZVS = Historische Sprachforschung)*, 85/1, pp. 5-22
- Ernout Alfred, Thomas François : *Syntaxe latine*, Paris, Klincksieck
- García-Hernández B. (1998) : *Estudios de lingüística latina*, Madrid, Ediciones Clásicas
- Haudry Jean (1970) : « L'instrumental et la structure de la phrase simple en indo-européen », *BSL* 65, pp. 44-84
- Haudry Jean (1977) : *L'emploi des cas en védique*, édition L'Hermès, Lyon
- Perrot Jean (1966) : « Le fonctionnement du système des cas en latin », *Revue de Philologie*, 40, pp. 217-227
- Riegel Martin, Pellat Jean-Christophe, Rioul René (1994) : *Grammaire méthodique du français*, PUF, Paris
- Sausy Lucien : *Grammaire latine complète*, Fernand Lanore
- Serbat Guy (1996) : *Grammaire fondamentale du latin, tome VI, L'emploi des cas en latin, Volume 1 : Nominatif, Vocatif, Accusatif, Génitif, Datif*, Bibliothèque d'études classiques, Peeters
- Sznajder Lyliane (1988) : « Verbes transitifs sans objet en latin », dans García-Hernández B. 1998, 791-808
- Tesnière Lucien (1969) : *Éléments de syntaxe structurale*, deuxième édition, Paris, Klincksieck
- Touratier Christian (1986) : « Valence verbale et intransitivation », *Études de linguistique générale et de linguistique latine offertes en hommage à Guy Serbat*, Bibliothèque de l'information grammaticale, pp. 405-416
- Wackernagel Jacob (1924) : *Vorlesungen über Syntax. Zweite Reihe*, Basel